

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale

des

SÉCURITÉ NATIONALE  
DIRECTION DE LA POLICE

10, rue de Valenciennes - 75013 PARIS

M. LE BUREAU

Paris le 1 MAI 1955

Monsieur le Ministre,

Tout sera bien venu appeler votre attention sur M. HENRI  
CARLES, et plusieurs membres de sa famille, qui sollicitent  
l'autorisation de séjourner en France.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que satisfaction  
a été accordée à M. et Mme HENRI CARLES, à Mme YVONNE PILAR, et  
MME. FÉLIX VICTORINE et JEROME JEAN.

En ce qui concerne M. FÉLIX MARCEL JEAN, actuellement  
hébergé au centre d'accueil de Saint-Oyrieux, sa requête a été  
renvoyée à l'enquête réglementaire.

Étant que les résultats n'en seront parvenus, j'attacherai  
avec un soin particulier la situation de cet étranger et je ne pourrai  
pas ne vous tenir informé de la décision qui sera intervenue.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma  
haute considération.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

de la part de :

Monsieur MARCEL MOUËT  
Secrétaire - ancien Ministre.

*(Signature)*

de Monsieur le Ministre

*(Signature)*